NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/126
S/22418
28 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Points 29 et 68 de la liste préliminaire*
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 26 mars 1991, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un message que vous a adressé S. E. M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République de l'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 29 et 68 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mohammad E. ROSHAN-RAWAAN

* A/46/50.

ANNEXE

Lettre datée du 25 mars 1991, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

La présente lettre est la troisième que je vous adresse en quelques jours (voir également A/46/119-S/22369, annexe, et A/46/126-S/22418, annexe).

La situation causée par la poursuite et l'intensification de l'agression pakistanaise contre la province de Khost exige que le Gouvernement afghan utilise tous les moyens à sa disposition, dont en premier lieu la voie diplomatique, et qu'il prenne des mesures politiques afin d'y mettre un terme.

Je tiens à vous signaler que les opérations militaires lancées par les forces pakistanaises contre la province de Khost se sont intensifiées et ont pris de nouvelles dimensions. L'aviation pakistanaise envahit le territoire afghan et effectue des missions de reconnaissance. Par exemple, le 23 mars, un avion de reconnaissance pakistanais a pénétré illégalement dans l'espace aérien de la République d'Afghanistan où il a effectué une telle mission au-dessus de la province de Khost.

Le Ministère des affaires étrangères de la République d'Afghanistan a remis au Chargé d'affaires du Pakistan à Kaboul une lettre de vive protestation contenant tous les détails de l'appareil en question. De même, les 23 et 24 mars, un bataillon d'artillerie pakistanais a transféré son artillerie à longue portée, le long de la frontière, à proximité de Khost, dans le but d'attaquer la province.

Les faits susmentionnés indiquent que le Pakistan, en encourageant l'opposition extrémiste, qui, durant les opérations en cours, a été nettement vaincue par les forces armées de la République d'Afghanistan, a l'intention d'intensifier et de poursuivre son agression contre le pays.

Je vous prie de faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies dépêche de toute urgence une mission sur place afin d'établir les faits concernant l'intervention militaire directe du Pakistan dans la province de Khost.

Je tiens à vous assurer que le Gouvernement afghan fera tout son possible pour faciliter la tâche de cette mission.

Je suis certain qu'avant que la situation ne s'aggrave encore, vous n'épargnerez aucun effort pour mettre fin à l'agression lancée contre la République d'Afghanistan.

Je tiens à déclarer que le Pakistan assumera la responsabilité des graves conséquences de la situation, qui menacent la paix et la sécurité de notre région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.